



Rue de l'Hôtel de Ville, 1 -  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR  
du 07 février 2013 + Rapport annuel (année 2012)**

Présents : 15 membres de la CLDR/31 (dont 13 membres votants)	Absents/excusés : 16 membres
--	------------------------------

**1. Approbation PV réunion du 20 décembre 2012**

Voir addendum ci-joint

**2. Rapport annuel d'activité de la CLDR : année 2012**

Voir rapport

La CLDR approuve son rapport annuel à l'unanimité

**3. Priorité 1.1 phase b : Aménagement «léger» d'un dispositif de sécurisation des usagers lents dans la rue d'Evrehailles à Yvoir (Charrau)**

Au 07/01/2013 , info communiquée par Monsieur Gabriel :

Ce projet concerne des aménagements le long d'une route régionale

→ va retarder le projet 1.1 phase a car :

- il faut d'abord passer une convention de transfert des terrains nécessaires entre la Commune et la DGO1 (ex MET) ;
- établir après la réalisation des travaux un plan de remise/reprise en fonction des limites réelles du projet de liaison lente.

→

- Proposer une convention de transfert à la DGO1 dès que possible.( janvier 2013)

- Il vaut mieux réaliser ces travaux en parallèle avec les travaux d'égouttage programmés par la SPGE dans les années futures.

Le PCDR pourra, alors, en parallèle des travaux d'égouttage, prendre en charge la réalisation des travaux de liaison lente. Des travaux plus importants pourront être envisagés (subside = 60%).

Il y a un réel problème sur ce tronçon, Mme Vandenebeele souhaite questionner la commune sur ce qu'elle envisage comme solution « temporaire » . La commune pouvant mener une réflexion en collaboration avec la police et le conseiller en mobilité afin notamment que le code de la route soit respecté afin que plus aucune voiture ne se gare sur les trottoirs.

M. Basiaux propose de demander un plan d'emprise.

M. Custinne, président, indique que dans le cadre de la révision du plan de mobilité un comité de pilotage sera mis en place. Sur base du diagnostic en cours de réalisation le sujet pourra être rediscuté.

La CLDR demande que le bilan du diagnostic actuel soit présenté à la CLDR lorsqu'il sera terminé.

**4. Priorité T T-1 : Schéma de structure communal**

M. Defresne informe la CLDR qu'il a consulté M. Libotte, adjoint de M. Tournay, par rapport au SDER (Schéma de développement de l'espace régional) ainsi qu' au schéma de structure. Il conseille d'attendre la sortie du nouveau CWATUPE.

## 5. Fonctionnement de la CLDR

La CLDR demande que dans l'élaboration des cahiers des charges de projets liés au PCDR soit toujours exigé, pour l'auteur de projet, d'organiser des réunions d'échanges et de présentation des projets et avant-projets à la population et à la CLDR .

M. Basiaux rappelle qu'il est important de continuer la réflexion sur les projets listés dans le PCDR pour aider la commune. Il propose que les groupes de travail se réunissent en dehors de réunions plénières afin de continuer à réfléchir sur l'ensemble des projets et d'approfondir la réflexion. ex : portes de villages... ;

La CLDR souhaite restée active et associée à l'évolution du programme. elle souhaite être tenue informée des différents dossiers/projets connexes qui sont en lien direct avec les projets repris dans le PCDR. Si le point n'est déjà pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la Commission, les membres peuvent introduire leurs demandes auprès du président. Le président s'est engagé à répondre, dans la mesure de ses possibilités et/ou connaissances et sauf exception qu'il motivera, à toute demande de renseignements émanant de membres de la CLDR sur les projets en cours.

La CLDR souhaite également être associée à toutes les phases d'élaboration des projets.

Elle demande en outre que les avant-projets liés de près ou de loin à des objectifs du PCDR lui soient présentés pour avis. Le président précise qu'il n'est pas évident de systématiser cette demande au vu de la quantité de dossiers mais qu'il reste disponible au nom du Collège pour informer la CLDR lorsque des membres en émettront le souhait.

La CLDR souhaiterait que de plus petits projets soient également préparés et que ceux-ci voient le jour au cas où un dossier plus important subirait un contretemps.

La CLDR rappelle qu'une bonne publicité lors de la réalisation d'un projet est importante afin de tenir informé la population de l'évolution du Programme.

Le président revient également sur le processus de renouvellement de la CLDR. Il rappelle que celui-ci ne vise nullement à évincer les membres sortants et que la demande formulée à l'égard des membres sortants est surtout une simple formalité par souci d'équité vis-à-vis des nouveaux candidats et pour éviter toute équivoque. Il rappelle en outre que ceux qui ont manifesté par écrit en décembre leur souhait de poursuivre leur investissement sont bien naturellement dispensés d'une nouvelle démarche.

Plusieurs membres ont réagi vivement indiquant entre autres :

- Qu'à la création de la CLDR, il leur avait été demandé de s'engager pour 10 ans.
- Que la loi n'impose pas le renouvellement et qu'ils auraient préféré voir simplement les places vacantes se remplir.
- Que le Règlement d'Ordre d'Intérieur de la CLDR d'Yvoir ne prévoit pas cette procédure de renouvellement.

Le président indique que l'engagement pour 10 ans est en effet de coutume et que l'actuelle procédure fait suite à un certain nombre de départs et à l'opportunité qui en découle d'améliorer la représentativité de la population de nos villages.

Le Collège ne formule aucune critique négative quant à la composition 2009 de la CLDR qui ne se base que sur les candidatures rentrées à l'époque (avec les atouts et les faiblesses qu'une telle composition comportait) mais ceci n'empêche pas d'aspirer à « mieux » pour l'avenir et à activer les procédures nécessaires à cette fin...

Le président reconnaît le travail effectué ces dernières années. Même s'il ne peut garantir que la totalité des membres sortants-candidats à un nouveau mandat seront repris – en fonction des souhaits listés ci-après -, il réitère le souhait du Collège de ne pas priver la commune de cette expérience accumulée depuis le début de l'ODR. Il est surtout important de recréer une nouvelle dynamique.

Pour tendre vers l'objectif d'une CLDR plus représentative et sous réserve des candidatures qui seront reçues d'ici au 28 février, le collège espère :

- ajuster la répartition des membres par village pour correspondre davantage aux chiffres de la population (un exemple parmi d'autres : il n'est pas cohérent d'avoir pour l'instant 1 effectif et 1 suppléant à Godinne (2<sup>ème</sup> village le plus peuplé de l'entité) contre 2 eff. et 2 suppl. à Dorinne ou 3 eff. et 3 suppl. à Evrehailles/Bauché) ;
- compter parmi la CLDR des personnes issues d'autres orientations socioprofessionnelles (demandeurs d'emploi, résidents permanents, secteurs d'activité, ...) ou des centres d'intérêt ;
- élargir le spectre et améliorer la complémentarité des connaissances et des compétences en évitant, autant que possible (mais sans exclusive), d'avoir par exemple des personnes issues de la même famille.

Par ailleurs, pour le président, ces adaptations ne sont vraiment possibles que dès le moment où tout est ajustable et où rien ne reste figé ; d'où l'option du renouvellement intégral au lieu d'un simple remplacement des postes vacants. Il est toutefois bien clair que les candidatures des membres sortants sont prioritairement prises en considération.

Le président précise en outre que ces arguments, ni le renouvellement, ne vont pas à l'encontre de la philosophie voulue par le décret relatif au Développement rural et que ceci n'a fait l'objet d'aucune objection de la part des autorités régionales qui ont été interrogées à ce sujet.

\*

\*       \*